

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 8 MARS 2006

Conseil des ministres s'est réuni le mercredi 08 mars 2006, au Palais de la Présidence de la République au Plateau, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Laurent Gbagbo, Président de la République.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président de la République a félicité le gouvernement dans son ensemble et les ministres de la Justice et de l'Intérieur en particulier pour l'efficacité avec laquelle le dossier "Yousouf Fofana" a été traité.

Il a ensuite donné la parole à ces deux ministres pour une information complète des Membres du gouvernement sur la question.

Il résulte de leurs déclarations que les deux départements ministériels ont franchement collaboré, ce qui a permis une maîtrise absolue du dossier et facilité l'extradition de Yousouf Fofana qui, toutes informations prises, est un criminel enraciné, puisque mêlé à plusieurs affaires criminelles.

Il est à noter par ailleurs que cette extradition dans des délais aussi brefs a valu aux Autorités ivoiriennes, notamment au Président de la République, au Premier ministre et aux Ministres concernés, la reconnaissance et les félicitations des plus hautes autorités françaises.

Après ce premier point d'information et à la demande du Président de la République, le Premier ministre a fait un bref compte rendu de la réunion tenue à Yamoussoukro le 28 février 2006 entre les signataires ivoiriens de l'Accord de Pretoria.

Cette rencontre qui est un point essentiel des Résolutions du dernier séminaire gouvernemental, a fait l'objet d'un communiqué officiel qui sera mis à la disposition du Secrétariat général du gouvernement, aux fins de conservation.

Il est à noter que cette réunion de Yamoussoukro qui avait pour but de réactiver le dialogue politique et de consolider l'esprit de paix, a été appréciée aussi bien par la population ivoirienne que par la Communauté internationale. C'est ce qui vaut au Premier ministre, initiateur de cette rencontre au sommet, des encouragements de la part des hauts dirigeants politiques ivoiriens qui lui demandent de continuer à travailler dans cet esprit de concertation et de dialogue, en vue d'arriver dans un bref délai à la paix définitive en Côte d'Ivoire.

Il est à rappeler que la question de la Commission électorale indépendante (CEI) a fait l'objet des discussions essentielles menées au cours de la réunion de Yamoussoukro et c'est en application des mesures arrêtées pendant cette rencontre au sommet, que le Premier Ministre a, dès son retour, convoqué une réunion de travail avec la CEI; les résultats de cette séance de travail feront l'objet d'une communication verbale du Premier ministre, chef du gouvernement.

Abordant son ordre du jour, le Conseil a examiné quatre projets de décrets et entendu diverses communications.

I –DECRETS

A - Mesures Générales Au titre du Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique

Au titre du Ministère de la Production animale et des Ressources halieutiques et
Au titre du Ministère de la Jeunesse, de l'Education civique et des Sports.

Dans le cadre de l'organisation et de la réorganisation des départements ministériels, le Président de la République, sur présentation des ministres concernés et après délibérations du Conseil, a signé trois décrets portant respectivement:

- Organisation du ministère de la Santé et de l'Hygiène publique
- Organisation du ministère de la Production animale et des Ressources Halieutiques
- Organisation du ministère de la Jeunesse, de l'Education civique et des Sports.

En ce qui est du ministère de la Santé et de l'Hygiène publique

Le nouvel organigramme qui prend en compte la dimension "hygiène publique" au titre des attributions confiées à ce département ministériel, ainsi que certaines spécificités de chacun des volets qui composent la dénomination du ministère, est caractérisé par la création de deux directions générales, à savoir :

- La Direction générale de la Santé
- La Direction générale de l'Hygiène publique.

En ce qui est du ministère de la Jeunesse, de l'Education Civique et des Sports qui résulte de la fusion des deux départements ministériels qu'étaient le ministère de la Jeunesse et du Service civique et le ministère des Sports, deux directions générales sont également créées, à savoir :

- La Direction générale de la Jeunesse et de l'Education civique
- La Direction générale des Sports.

Ainsi seront préservées les entités de même que les activités spécifiques des deux ministères préexistants.

B – Mesure individuelle

Au titre du ministère de la Culture et de la Francophonie

Sur proposition du ministre et après délibérations du Conseil, le Président de la République a signé un décret portant nomination des membres du Conseil consultatif scientifique de la Culture près le ministre de la Culture et de la Francophonie.

Ainsi sont nommés :

- ARNAUD Paul - Journaliste, Président
- LOUKOU Jean Noël - Historien
- GUIRANDOU Simone - Historienne d'Art
- BEONAHU Amos - Journaliste
- BASSORI Timité - Cinéaste
- ZADI Zahourou - Dramaturge
- STENKA Jacques Samir - Plasticien
- HOURENTHIER Marie Josée - Promoteur d'Art
- FOUA Ernest - Ecrivain
- KEITA Fatou - Ecrivain
- KABLAN Cyprien - Plasticien

- KONAN Antoinette - Artiste Chanteur

Bien que leurs fonctions soient gratuites, les membres du Conseil reçoivent des indemnités de session qui seront fixées par arrêté conjoint du ministre de l'Economie et des Finances et du ministre de la Culture et de la Francophonie.

II – COMMUNICATIONS

Au titre du Premier ministre, chef du gouvernement

Le Conseil a entendu deux communications :

La première communication est relative aux conclusions des travaux du Groupe de travail sur l'identification et les élections.

Cette communication qui fait la synthèse des travaux du Groupe de travail a mis l'accent sur :

- 1) Les questions juridiques et institutionnelles
- 2) Les aspects organisationnels et le processus technique
- 3) La Communication
- 4) L'estimation budgétaire
- 5) Les facteurs clés de succès du projet.

En ce qui est des questions juridiques, elles concernent:

- La nationalité
- La Convention de concession "Etat de Côte d'Ivoire - SITEL"
- La Convention "Etat de Côte d'Ivoire - INS"
- La reconstitution des registres de l'état civil
- Les audiences foraines
- Le cadre institutionnel.

En ce qui est des aspects organisationnels et du processus technique, ils portent notamment sur :

- La description de l'existant sur l'identification et la préparation des élections
- Les problèmes liés au processus d'identification et au processus électoral
- Les solutions proposées pour l'identification et la préparation des élections.

En ce qui est de la Communication, les questions abordées concernent particulièrement :

- La description de l'existant
- Les problèmes qui se posent
- Les solutions éventuelles.

En ce qui est de l'estimation budgétaire, elle prend essentiellement en compte :

- La communication gouvernementale
- Le processus d'enrôlement
- L'ingénierie de réalisation informatique et le management du projet
- La fabrication des cartes d'identité
- Les audiences foraines.

L'estimation budgétaire se chiffre en termes d'investissement à 40,5 milliards de francs CFA si les processus d'identification et de recensement électoral ne sont pas couplés, et à 30 milliards de francs CFA si lesdits processus sont couplés.

En ce qui est des facteurs clé de succès du projet, la communication retient en particulier :

- La réalisation des audiences foraines
- Les opérations d'enrôlement
- Le système de vérification, de validation et de sécurisation de l'ensemble du processus
- La sécurisation des points d'enrôlement par les Forces impartiales
- L'appropriation du processus par les acteurs politiques
- L'organisation du projet et son management.

S'agissant de ce dernier point, il est à préciser que le succès repose ici sur les axes principaux suivants :

- Le management du projet
- Les solutions techniques appropriées
- Le choix de partenaires.

Compte tenu de tout ce qui précède, il est à noter en conclusion que :

- Les élections peuvent être organisées dans les délais prévus
- Les cartes nationales d'identité peuvent être délivrées aux Ivoiriens avant les échéances électorales.

Toutefois, cela ne peut se réaliser que si le processus démarre dans les meilleurs délais.

Le Conseil a adopté les conclusions de cette communication qui seront à toutes fins utiles, transmises sans délai à la Commission électorale indépendante (CEI).

La deuxième communication verbale est relative à la Commission électorale indépendante (CEI). Elle fait le point de la séance de travail que le Premier ministre a eue tout récemment avec cette structure. La rencontre a permis de dissiper des malentendus et incompréhensions et de clarifier les choses au point d'arriver à un accord entre les principales parties concernées.

Cet accord porte notamment sur toutes les dispositions à prendre en vue d'un meilleur fonctionnement de la CEI.

C'est dans ce contexte, que la passation de charges vient d'avoir lieu entre l'ancien et le nouveau bureau de la CEI, et que la rentrée solennelle de cette Institution est prévue pour le Vendredi 10 mars 2006.

Le Conseil a adopté les conclusions de cette communication. Au titre du ministère de la Défense

Le Conseil a entendu une communication verbale du ministre relative aux événements survenus à Boueneu dans le département de Zouan-Hounien, entre :

- La force Licorne et les Forces de défense et de sécurité
- Les Forces de défense et de sécurité et les populations civiles.

Le Conseil a été informé des dispositions prises en vue d'assurer avec promptitude les soins aux blessés. La communication indique que les services dépêchés sur les lieux ont pris efficacement en charge tous les blessés, et que compte tenu de leur capacité d'intervention assez appréciable, ils ont même laissé sur place à l'hôpital de Zouan-Hounien, un surplus de médicaments.

En ce qui est des voies de fait commises sur les populations civiles, des enquêtes sont entreprises pour découvrir les auteurs de ces actes, afin de prendre contre eux les sanctions encourues.

En ce qui est du litige qui a opposé les deux forces militaires, l'on constate que les choses sont rentrées dans l'ordre, notamment après une réunion tenue en présence du commandant de la force Licorne et le chef d'état-major des Armées.

Il est à noter que des dispositions ont été prises par ces hautes autorités militaires pour qu'à l'avenir, de tels incidents ne se répètent plus.

Il est à relever également que pour arriver à stabiliser les différentes forces dans leur secteur respectif, il a bien fallu rappeler les limites des zones d'intervention qui leur sont réservées, à savoir la zone de confiance et la zone sous contrôle gouvernemental.

Le Conseil a adopté les conclusions de cette communication verbale.

III – RÉUNIONS ET VOYAGES

A – réunion en Côte d'Ivoire

Au titre du ministère de la Culture et de la Francophonie

Le Conseil a autorisé :

- L'organisation des Journées de la Francophonie et du centenaire de Léopold Sedar Senghor qui se dérouleront du 16 au 20 mars 2006 à Abidjan.

B – Voyages à l'étranger

Le Conseil a autorisé :

- M. Bakayoko Youssouf, ministre des Affaires étrangères, à prendre part à la 13^{ème} session ordinaire du Conseil exécutif de la Communauté des Etats sahélo-sahariens (CEN-SAD) qui se tiendra du 15 au 17 mars 2006 à Rabat, au Maroc

- M. Oulaye Hubert, ministre de la Fonction publique, de l'Emploi et de la Réforme administrative, à participer à la 295^{ème} session du Conseil d'administration du Bureau international du Travail (BIT) qui se déroulera du 16 au 31 mars 2006 à Genève, en Suisse.

Fait à Abidjan, le 08 mars 2006

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT

Félix TYEOULOU-DYELA